



Municipalité de Servion

Servion, le 20 janvier 2023

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 01-2023

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour :

- **la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de localité des Cullayes,**
- **le remplacement des canalisations d'évacuation des eaux claires.**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Ces dernières années, notre Commune a entrepris la rénovation de plusieurs tronçons de route cantonales (RC) en traversée de nos deux localités (voir illustration 1). Ces travaux d'entretien ont restitué une nouvelle durée de vie aux revêtements et rétabli un bon niveau de sécurité et de confort aux usagers. Ils ont pu bénéficier de subventions conséquentes du Canton.

La Municipalité souhaite poursuivre ces réfections sur les RC 637 (route de Montpreveyres) et 638 (route du Signal et route de Mollie-Margot).

Le présent préavis porte sur la RC 638, aux Cullayes, de l'entrée de localité du côté Mollie-Margot à la sortie du côté Mézières.

La rénovation de la RC 637, depuis le giratoire en direction de Montpreveyres, fait l'objet du préavis n° 02-2023.

Comme cela a été fait sur les tronçons récemment rénovés, un examen complet des infrastructures a été effectué afin que le projet inclue tous les travaux de remplacement qui s'avèrent utiles.

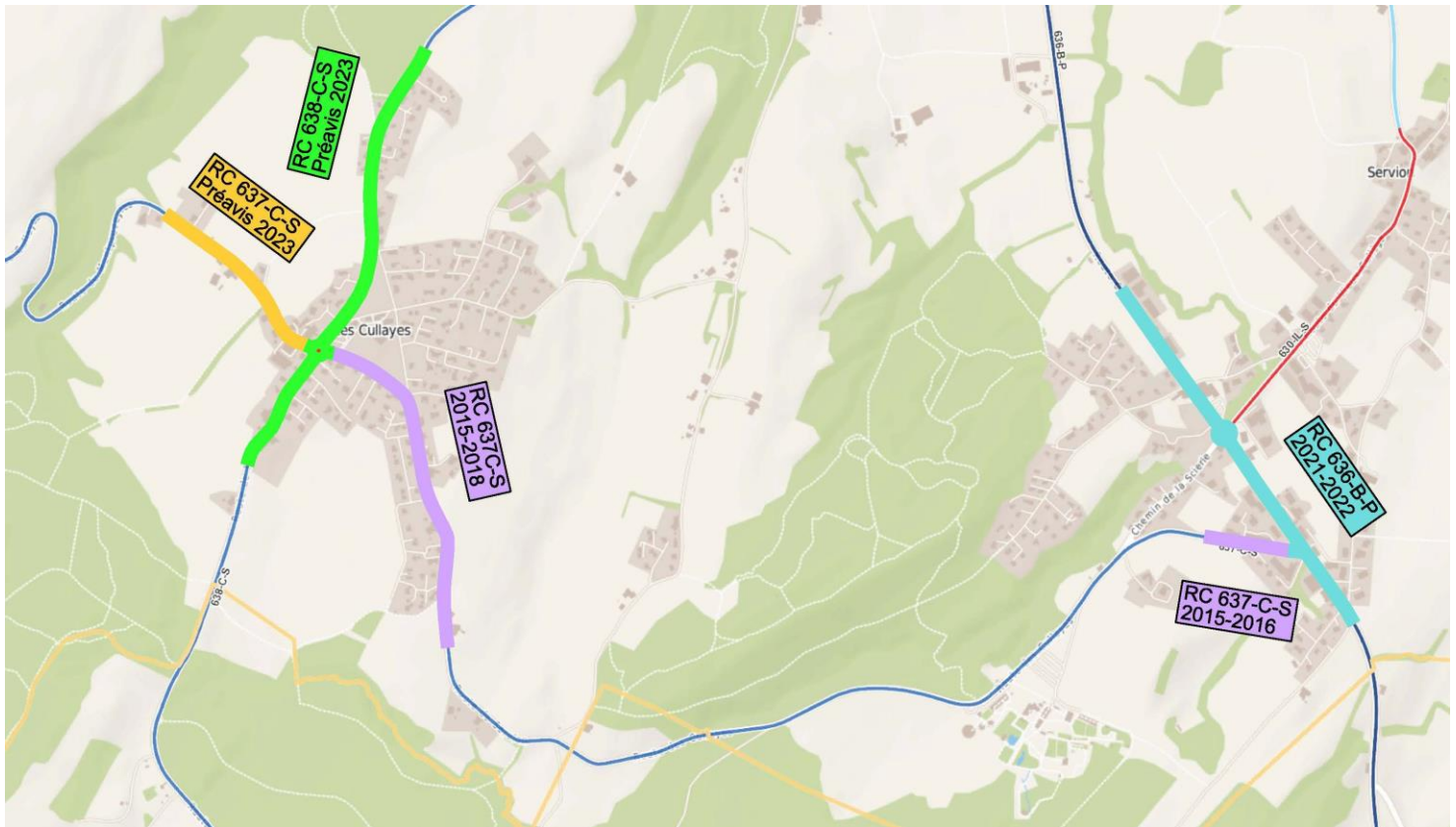


Illustration 1 : plan des routes cantonales en traversée des localités de Servion et des Cullayes

Projet

Périmètre du projet :

La RC 638 est une route du réseau cantonal complémentaire de catégorie secondaire.

Le tracé du projet est subdivisé en tronçons délimités par des lettres indiquées sur l'illustration 2.

La réfection de la chaussée concerne la route entre les points **D** et **S**, soit sur une longueur de **1'077 m**. Elle inclut le giratoire.

Le tronçon **A - D** concerne l'étude de l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route, hors traversée de localité. La Municipalité a demandé une étude de faisabilité auprès du bureau d'ingénieur NPPR et au canton avec un accord préalable positif. Le montant n'est pas encore connu et ne figure pas dans ce préavis.

Le projet est reporté sur les plans de situation annexés n° 11 à 18.

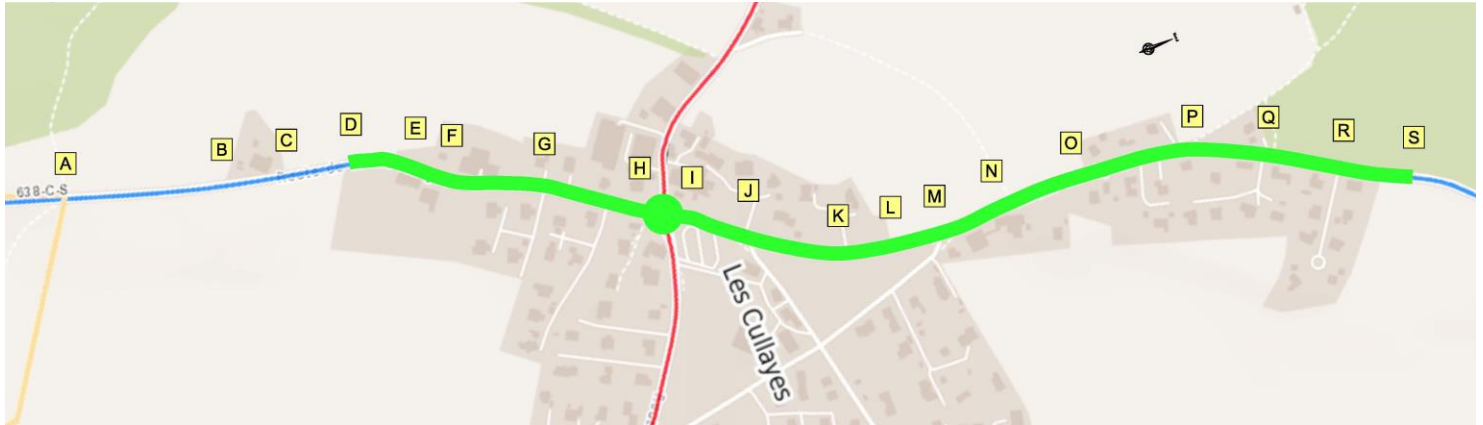


Illustration 2 : tronçons du projet

Réfection de la chaussée :

Le trafic pris en considération pour définir la structure de la route est issu des derniers comptages connus datant de 2015. Il a été augmenté de 2 % par an, sur une durée de 20 ans. Le dimensionnement est principalement conditionné par le nombre de poids lourds et de bus qui est plus important sur la route de Mollie-Margot (D à H) et sur le giratoire (H à I) que sur la route du Signal (I à S).

Une analyse de la superstructure de la chaussée a été effectuée par la société Infralab SA. Elle a impliqué des relevés des dégradations, des prélèvements et analyses de carottes du revêtement, des sondages et des mesures de portance. Ces investigations ont permis d'établir un diagnostic et de préconiser les solutions de réfection optimales.

Sur tous les tronçons, il est nécessaire de fraiser complètement les revêtements existants, voire de démolir une partie de la fondation. Les types et épaisseurs des enrobés à mettre en place pour reconstituer la chaussée varient selon les tronçons.

Sur la route de Mollie-Margot et sur le giratoire, les nouvelles couches des enrobés bitumineux et des fondations stabilisées ont une épaisseur totale de 200 mm. Sur la route du Signal, elle varie de 130 à 250 mm selon l'état de la fondation en place. Les analyses ont montré que le revêtement de la route du Signal comprend une haute teneur en matériaux pollués (HAP). Cela nécessite son évacuation dans une décharge contrôlée impliquant des coûts importants.

Il n'est pas prévu de poser une couche de roulement (tapis) phono-absorbante.

Les trottoirs et l'éclairage public ne sont pas touchés, ni modifiés lors de la réfection de la chaussée.

Le dos d'âne situé devant l'EMS du Signal sera conservé.

Réaménagements :

Quelques petites adaptations des bords de chaussée sont prévues.

- **Tronçon D - E (plan 13) :** Une bordure est posée le long de la chaussée afin de permettre la construction future d'un trottoir qui sera prolongé jusqu'au point A. Ce cheminement piéton fera l'objet d'une procédure d'approbation et d'un préavis à soumettre à votre Conseil ultérieurement. Seule la bordure est comptabilisée dans le présent préavis.
- **Tronçon I - J (plan 14) :** Le trottoir existant est reconstruit directement au bord de la chaussée qui est légèrement élargie. La bande de verdure entre la route et le trottoir, difficile à entretenir, est supprimée. Le trottoir est reconstitué avec un enrobé bitumineux.

- **Tronçon K - L (plan 15) :** Le terrain entre le cimetière et la route est réaménagé pour permettre le stationnement longitudinal de 4 automobiles. Ces cases sont positionnées afin que les véhicules stationnés n'entravent pas la visibilité depuis l'accès privé voisin. Un cheminement piéton les relie à l'entrée du cimetière, la bande herbeuse sera entièrement goudronnée, des aménagements fixes seront installés afin de garantir un bon positionnement des véhicules et garantir la visibilité pour les véhicules stationnés.
- **Tronçon M - N (plan 16) :** La chaussée est légèrement élargie et le regard d'appel d'eau situé au point **N** déplacé. Le décrochement vertical de la route est maintenu.

En plus de ces petits réaménagements, le projet inclut le remplacement ponctuel de bordures et de lignes de pavés où cela s'avère nécessaire.

Sur le giratoire, il est prévu de remplacer toutes les bordures des îlots directionnels et celles de l'anneau semi-franchissable. Les zones pavées de ces îlots sont également reconstruites. Les nouveaux éléments sont en pierres naturelles, du même type que ceux du giratoire de Servion.

Canalisations d'évacuation des eaux :

Un examen par caméra de toutes les canalisations accessibles a été effectué par la société Liaudet-Pial. Il a relevé plusieurs défauts qui impliqueront des travaux de réparations.

L'examen du PGEE a également mis en évidence le sous-dimensionnement d'une partie du réseau d'évacuation des eaux claires. La mesure M6 indique une capacité insuffisante des collecteurs entre les points **F** et **N**, soit sur une longueur totale d'environ 535 m.

Au total, ce sont environ **1'000 m** de canalisations qui doivent être remplacés ou réparés.

Autres services :

Les autres services qui peuvent avoir un intérêt à modifier ou compléter leurs réseaux souterrains sont contactés afin qu'ils interviennent avant ou conjointement au chantier communal.

Le réseau de l'AIESFE (distribution d'eau potable) a un projet de conduite qui passe sous le giratoire. Là où c'est possible, le tracé de leur projet et celui des canalisations d'eau claire est identique afin de diminuer les coûts de chaque partie. Si les travaux de réfection de la chaussée commencent avant les travaux de l'AIESFE, la commune mettra en place la conduite et refacturera les prestations directement à l'association. En cas d'exécution simultanée des deux projets, la réalisation des travaux seront coordonnés avec ceux du projet communal (le montant n'est pas inclus dans le préavis présenté).

Transports publics :

Les bus de la ligne 360 circulent sur le giratoire et la route de Mollie-Margot. Des dispositions pour entraver le moins possible leurs passages sont pris en compte dans le déroulement des travaux.

Aucun arrêt de cette ligne ne se situe sur le tracé du projet.

Procédure

Une procédure d'appel d'offres ouvertes, conforme à la loi sur les marchés publics devra être lancée. La procédure ouverte : l'adjudicateur lance un appel d'offres public pour le marché prévu. Tout soumissionnaire peut présenter une offre (cf. art. 18 AIMP).

Le projet comprend uniquement des travaux d'entretien qui ne nécessitent pas d'examen préalable auprès des services de l'Etat ni d'enquête publique.

Montant des travaux

Le devis est basé sur des coûts issus de chantiers similaires récents. Il tient compte des hausses importantes de ces derniers mois. Son état est celui de janvier 2023.

Le devis détaillé des travaux de génie civil est annexé.

Le montant du crédit d'étude voté par le Conseil communal en date du 25 octobre 2021 (préavis n° 09-2021) pour un montant de CHF 68'000.00 ht, a été rajouté au tableau, devis général ci-dessous.

Le devis général est le suivant :

		Routes	Canalisations	Totaux
A.	GENIE CIVIL	1'234'850	766'985	2'001'835
B.	ANALYSES ET ESSAIS	20'000		20'000
C.	MARQUAGES ET SIGNAUX	30'000		30'000
D.	ETUDES ET ANALYSES PRELIMINAIRES	40'000	28'000	68'000
E.	GEOMETRES	10'000	10'000	20'000
F.	FRAIS ADMINISTRATIFS	5'000	5'000	10'000
G.	INGENIEURS ET SPECIALISTES	90'000	55'000	145'000
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	1'429'850	864'985	2'294'835
	DIVERS ET IMPREVUS 10 %	143'040	86'735	229'775
	MONTANT TOTAL HT	1'572'890	951'720	2'524'610
	TVA 7.7 %	121'110	73'280	194'390
	MONTANT TOTAL TTC	1'694'000	1'025'000	2'719'000

Une demande de subvention auprès de la DGMR sera effectuée dès que la procédure d'appel d'offre sera achevée et l'entreprise adjudicatrice désignée. L'estimation du montant de cette subvention est de CHF 400'000.00.

Le demande de crédit porte sur le montant total des travaux dont la Commune doit assurer le paiement avant l'encaissement de la subvention.

Dans le cas où le devis et l'estimation de la subvention du présent préavis différeraient significativement des montants obtenus au terme de la procédure d'appel d'offres et de l'octroi effectif du subside, le Conseil communal sera informé. Si les coûts adaptés impliquent des dépenses prévues supplémentaires pour la Commune, le début des travaux sera différé jusqu'à l'obtention d'un nouvel accord du Conseil communal. Dans le cas contraire, le chantier pourra commencer.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 01-2023 du 20 janvier 2023,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 20 février 2023, décide

- **d'entreprendre la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de la localité des Cullayes,**
- **d'effectuer le remplacement de canalisations d'évacuation des eaux claires,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 2'719'000.00 TTC englobant les frais d'étude du projet d'un montant de CHF 72'000.00 TTC, selon préavis 09/2021,**

de financer les travaux de la manière suivante :

- **encaissement d'une subvention routière cantonale estimée à CHF 400'000.00**
- **prélèvement de CHF 200'000.00 du fonds de réserve « Investissements futurs » 9282.460,**
- **par la trésorerie courante pour un montant de CHF 72'000.00, conformément aux conclusions du préavis 09/2021 relatif à l'étude du projet,**
- **recours à l'emprunt, si nécessaire, pour le solde de CHF 2'047'000.00,**

d'amortir l'investissement net de CHF 2'319'000.00 de la manière suivante :

- **amortissement de CHF 200'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9282.460,**
- **amortissement sur 30 ans pour le montant de CHF 1'094'000.00, à raison d'un montant annuel de CHF 36'500.00 par le compte 430.331.123, la première fois l'année suivant la fin des travaux.**
- **amortissement sur 30 ans pour le montant de CHF 1'025'000.00, à raison d'un montant annuel de CHF 34'000.00 par le compte 460.331.120, la première fois l'année suivant la fin des travaux.**

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique


Monique Ries



Le Secrétaire


Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023

Municipaux responsables : Yves Boand, en charge des routes
Jérôme Oberson, en charge des finances

Annexes : Devis détaillé des travaux de génie civil
Plans 11 à 18 : situation au 1:250
Plan Coupe-type